

Vous êtes un-e collaborateur-trice de la HES-SO Valais-Wallis et vous avez une idée innovante en partenariat avec des institutions publiques, des associations ou des entreprises favorisant le développement régional du canton du Valais ?

Les Chèques « Développement Régional » vous permettront de trouver un premier financement pour développer vos concepts, vos études préliminaires, votre analyse du potentiel d'innovation ou la mise sur pied d'un premier prototype de votre produit.

Chèques « Développement Régional » 2021

Règlement et fonctionnement

1. Introduction et objectifs

L'axe développement régional soutient la Ra&D autour de la question « Comment vivre en Valais au XXIème siècle dans ce qui est devenu une agglomération de montagne ? »

Les réponses à cette question s'inscrivent clairement dans les buts de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) définis par régiosuisse en ces termes : « Le but prioritaire du développement régional est d'améliorer la qualité de vie et de localisation dans les régions et d'y garantir un développement durable. (...) Il s'agit (...) de reconnaître les spécificités [des] régions comme des potentiels de développement et de les valoriser par des stratégies et des mesures appropriées, afin de développer sur place de nouvelles sources de revenus, de nouvelles perspectives, et renforcer la qualité de la localisation.»¹ Les objectifs de la nouvelle politique régionale sont de favoriser l'esprit d'entreprise, d'encourager l'innovation et le développement de systèmes de valeur ajoutée, afin de créer, de soutenir la compétitivité des régions, de promouvoir l'emploi et de réduire les disparités.²

Afin d'initier des projets favorisant le développement régional au sein de la HES-SO Valais-Wallis, des Chèques Développement Régional (Chèques DR), inspirés par les Chèques Innosuisse, ont été élaborés. Dans cette perspective, les chèques DR ont comme objectifs de renforcer les liens entre les chercheur·euse·s, les praticien·ne·s et la population, de valoriser les ressources et compétences des centres de recherches et des Hautes Ecoles du Valais en favorisant le développement, avec des partenaires locaux, de nouvelles idées qu'elles soient économiques, sociales, technologiques, culturelles ou artistiques.

2. Thématiques de Ra&D

Afin d'encourager des projets Ra&D spécifiques au territoire valaisan et porteurs d'un potentiel de développement durable, trois thématiques de Ra&D sont retenues :

Thématique de Ra&D 1 : Faire du Valais une « Smart Region »

Cette thématique vise à favoriser l'intégration, dans les PME et organisations partenaires, des savoirs et expériences offertes par la numérisation des services, produits et processus. De par sa configuration géographique particulière, notre canton doit notamment repenser la mobilité. Par ailleurs, de nouveaux mécanismes de participation citoyenne, rendus possibles tant par les nouvelles technologies que par l'évolution des dynamiques collaboratives, pourront être explorés. Ces quelques exemples ne constituent pas une liste limitative des sujets envisageables dans cette thématique.

Thématique de Ra&D 2 : Créer un milieu de vie accueillant et aménager la diversité culturelle

Cette thématique permet de soutenir des recherches visant le développement du bien-être, de la solidarité sociale, de la valorisation d'un patrimoine, de nouveaux supports artistiques. Elle encourage par ailleurs l'accès « pour chaque Valaisan·ne » à des biens et services donnés. Des demandes de soutien déposées dans cette thématique pourront également œuvrer au développement d'outils de diagnostics diversifiés. Les exemples proposés ne constituent pas une liste limitative des sujets envisageables dans cette thématique et chaque proposition doit être étudiée en fonction de ses objectifs et de son adéquation avec « l'esprit de la thématique ».

¹ Regiosuisse(2014) Guide pratique pour un développement régional réussi, page 5 <https://regiosuisse.ch/sites/default/files/2016-08/guide-pratique-2014.pdf>

² Message du Conseil Fédéral concernant la Nouvelle politique régionale du 16 novembre 2005 : <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2006/223.pdf>

Thématique de Ra&D 3 : Accompagner les transitions économiques

Cette thématique vise particulièrement l'adaptation et la traduction locale des transitions économiques en lien avec l'évolution des savoirs et des tendances générales. La révolution digitale et les modifications socio-culturelles qui en découlent sont susceptibles d'avoir un impact sur l'ensemble des acteurs valaisans. Les recherches soutenues dans cette thématique visent à favoriser la création de services et de produits innovants, le développement d'outils de diagnostics, la mise en place de plateformes, etc. Les exemples proposés ci-dessus ne constituent pas une liste limitative des sujets envisageables dans cette thématique.

Par le soutien à ces trois thématiques de Ra&D, l'Axe Développement Régional entend susciter, soutenir et renforcer les initiatives et les projets qui s'inscrivent étroitement dans ces objectifs. Les chèques qui seront soutenus devront s'inscrire dans une des trois thématiques de Ra&D susmentionnées.

3. Les Chèques, comment ça fonctionne ?

Dépôt de projets :

- Toutes les collaboratrices et les collaborateurs de la HES-SO Valais-Wallis peuvent déposer un Chèque DR.
- Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire suivant : <https://sphinxvipmanager.hevs.ch/SurveyServer/s/ito/AxeDR-Cheques/questionnaire.htm>
- Chaque chèque doit être réalisé en partenariat avec des institutions publiques, des associations ou des entreprises. Les chèques ne couvrent pas l'entier d'un projet ; ils servent d'amorce à un projet de Ra&D ou à une prestation de services.
- Selon les financements disponibles, deux dépôts peuvent être organisés.
 - Pour 2021, la première date de dépôt est arrêtée au **25 mai 2021**.
 - Les décisions sont données dans les semaines qui suivent.

Projets acceptés :

- Chaque chèque accepté donne droit à un montant de CHF 7'500.- en heures et un projet dédié sera ouvert dans SageX. Ce montant ne peut financer que des heures de travail de collaboratrices et collaborateurs de la HES-SO Valais-Wallis au taux interne. Ni les frais accessoires et prestations de services externes, ni les participations à des frais de publication, ne sont prises en charge par les Chèques DR.
- Un·e collaborateur·trice ne peut obtenir qu'un seul chèque – en tant que chef·fe de projet - par session.
- En principe, les projets acceptés sont des nouveaux projets. Une proposition qui est une continuation d'un projet existant doit montrer clairement qu'elle se positionne sur un autre champ d'activités/d'exploration pour être considérée dans l'évaluation.
- Les heures devront être entièrement réalisées et saisies dans SageX **le 30 novembre** de l'année d'acceptation du projet, dernier délai. Le projet SageX sera fermé le 1^{er} décembre de l'année d'acceptation. En cas de non-respect de ce point, les heures réalisées ne seront pas financées par l'Axe.
- Les livrables décrits dans la demande doivent impérativement être ceux du chèque DR et pas ceux imaginés pour une vision finale de l'idée. Les livrables prévus dans la demande de soutien devront également être rendus pour le 30 novembre de l'année d'acceptation du projet au·x représentant·e·s de l'institut du·de la requérant·e principal·e au sein de l'Axe.

4. Critères d'évaluation

L'attribution des chèques est gérée par l'Axe qui en rendra compte à la Direction Générale.

Les critères d'évaluation des projets déposés, classés par ordre d'importance, sont les suivants :

- a. Adéquation aux thématiques de Ra&D mentionnées au point 3
- b. Potentiel d'innovation
- c. Suite prévue du chèque DR dans un projet de Ra&D et valorisation des résultats
- d. Possibilité de transfert des résultats
- e. « Qualité » du partenariat externe à la HES-SO Valais-Wallis

5. Dispositions finales

En faisant une demande de Chèque DR, les collaborateur·trice·s de la HES-SO Valais-Wallis s'engagent à respecter les conditions mentionnées dans le présent document.

Toute possibilité de recours, proposition de nouvel examen ou demande de réexamen est exclue. Aucune correspondance ne sera échangée à l'issue d'une décision négative.

Pour toute question, merci de se référer au·x représentant·e·s de l'institut du·de la requérant·e principal·e au sein de l'Axe Développement Régional.

Institut Entrepreneuriat et Management

Institut Informatique de Gestion

Institut Santé

Institut Systèmes Industriels

Institut Technologies du Vivant

Institut Tourisme

Institut Travail Social

Institut Energie et Environnement

édhéa

Responsable de l'Axe Développement Régional

Vincent Grèzes

Serge Imboden

Yann Bocchi

Jean-Pierre Rey

Vacant

Christophe Bianchi

Sergio Schmid

Emmanuel Fragnière

Jean-Christophe Loubier

Barbara Waldis

Viviane Cretton

Nicolas Jordan

Alain Antille

Blaise Larpin